

**Madame Katja Krüger**  
**Conseillère municipale,**  
**Députée aux Temps de la ville**

Le 14 mars 2016

**Groupe Communiste**

Téléphone : 02.23.62.13.82

Télécopie : 02.23.62.13.89

[k.kruger@ville-rennes.fr](mailto:k.kruger@ville-rennes.fr)

<http://www.eluscommunistesrennais.org>

**Conseil Municipal du 14 mars 2016**

**« Le Projet de loi Travail est inacceptable, surtout dans une contexte de chômage de masse ».**

7000 Rennaises et Rennais au terme de 10 jours de débat ont voté pour la concrétisation de 54 projets auxquels la ville consacra 3,5 millions d'euros.

Les chiffres de ce premier budget participatif sont éloquentes et traduisent l'enthousiasme d'un grand nombre de nos concitoyens pour cette forme tout à fait singulière de démocratie.

Ils montrent aussi l'attachement que les Rennais portent à une démocratie locale qui peut prendre de multiples formes.

Les Rennais débattent et votent, ils s'engagent aussi au service des autres pour le droit au sport et aux loisirs et pour des causes qui dépassent parfois les frontières : il en sera question dans notre séance de ce soir.

La démocratie peut et doit progresser : dans les assemblées élues par exemple en permettant l'accès à la fonction électorale de catégories de la population comme les salariés du privé par exemple qui y demeurent sous-représentés.

De nombreuses initiatives seront prises ce mois-ci dans notre ville pour la promotion de l'Égalité Femmes/Hommes. C'est aussi une question démocratique fondamentale.

Enfin, l'actualité politique nous rappelle combien est précieuse la démocratie sociale que le projet de loi « Travail » risque de fortement fragiliser.

Facilitation des licenciements pour motifs économiques, prééminence de l'accord d'entreprise sur le contrat de travail, dédommagement au rabais des licenciements abusifs, affaiblissement de la compensation des heures supplémentaires...

Ces mesures dont la liste des soutiens peut interroger toute la Gauche sont inacceptables, surtout dans un contexte de chômage de masse.

Les 5000 personnes dont de nombreux jeunes qui ont manifesté dans les rues de Rennes le 9 mars dernier ont raison de les contester. Sans oublier les 1 260 000 signataires de la pétition !

Mais les nombreux opposants à ce projet de loi, qu'ils aient battu le pavé mercredi dernier ou pas, ne portent pas seulement de la contestation, ils portent aussi l'exigence que la démocratie (justement !) se développe là où elle est si peu présente, qu'elle franchisse les portes de l'entreprise.

La démocratie sociale ce n'est pas l'organisation de référendums d'entreprise comme le pensent Myriam El Khomri ou Emmanuel Macron, encore moins si ces « consultations » servent à contourner les syndicats majoritaires et ouvrent la porte à toutes les pressions et chantages patronaux.

La démocratie sociale doit permettre davantage de sécurité et de stabilité pour les salariés, renforcer le poids de leurs organisations syndicales représentatives dans les choix stratégiques de celles-ci, elle doit offrir la possibilité, par la formation tout au long de la vie, de pouvoir changer de poste de travail et même d'entreprise.

Voici des pistes intéressantes qui peuvent ouvrir la voie à une réforme démocratique du code du travail, bonne pour les travailleurs et pour l'économie, susceptible d'être soutenue par celles et ceux qui aujourd'hui s'élèvent, à juste titre, contre la « loi Travail ».

Il ne s'agira pas simplement de « quelques corrections » vers lesquelles semblent avancer le Gouvernement mais de l'écriture d'un nouveau projet de loi.

La Ministre du travail a annoncé qu'elle envisageait de taxer plus fortement les CDD. Cette mesure avait déjà été défendue par les parlementaires communistes et aussi socialistes à l'occasion du débat sur la loi « Macron » et refusé par le Ministre de l'économie et par le Premier Ministre.

Ce serait une bonne mesure, elle serait accueillie positivement par les salariés de l'EHESP actuellement en conflit pour résorber le nombre important de ce type de contrats que la direction envisage de remplacer...par de nouveaux CDD.

Elle ne fera toutefois pas « avaler la pilule » de l'actuel projet de loi dit « El Khomri ».